

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

***N.REF : JJG/CB***

***DC N°16.340***

## **DECISION**

***Concernant la fixation de tarif  
(Spectacle « Claudia TAGBO » du 28 novembre 2016)  
=°=°=°=***

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

## **DECIDE**

- de fixer les tarifs comme suit :

- Plein tarif..... 35,00 € (couleur rouge)
- Tarif réduit..... 33,00 € (couleur fuschia)

pour le spectacle « **Claudia TAGBO** » organisé par le Secteur Animation Jeunesse et Sports Urbains de la Ville de ROYAN et qui se déroulera le **lundi 28 novembre 2016** à la Salle « Jean GABIN » de ROYAN.

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7062 – fonction 422 sur le Budget Communal.

**Fait à ROYAN, le 27 juillet 2016**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 août 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO